

ROYAUME DU MAROC

CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES
RENOUVELABLES - CDER-

PROJET DE VALORISATION ENERGETIQUE
DES HUILES DE FRITURE



Octobre 2004 Par: Mr M.BAKRI , Directeur des opérations
CDER, BP 509, Gueliz Marrakech ,Tel 00 212 044 34 24 96, F1X.: 00 212 044 309795
E-Mail cder@iam.com

PRESENTATION

- Objectif: Traitement et synthèse de bio diesel à partir des huiles de friture
- Cadre de réalisation : coopération CDER/ Sté Énergie Bio
M.Énergie Urbaines ..;
Autres....

APPROCHE DU PROJET

-Phase i:

Développement méthodologie de traitement
Montage d'une unité pilote pour le test
Suivi et évaluation

-Phase ii

Développement d'une e filière pour la collecte H.F
Identification des secteurs potentiels pour
l'exploitation du BDSL
Développement d'un réseau de commercialisation

METHODOLOGIE DE TRAITEMENT

Produit brut : huile de friture usagée



Élimination des résidus



Transformation molécules lourdes en molécules légères : Produit fluide



Extraction de la paraffine et phospholipides



Purification et filtration : Produit fini prêt à la carburation

ETAT ACTUEL DU PROJET

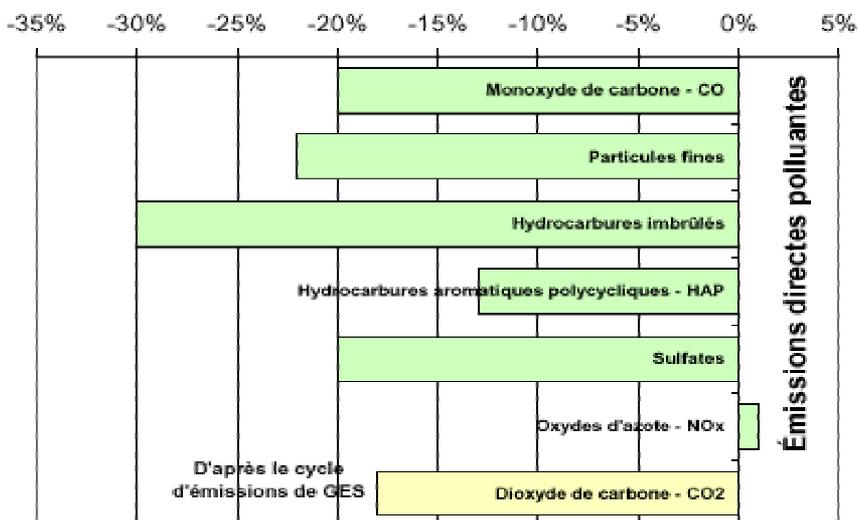
- Signature d'une convention de partenariat entre CDER/Sté
- Lancement de la réalisation de l'Unité Pilote
- Identification des producteurs potentiels a/n Marrakech (Mc Donald, Hôtels , restaurants...)

RESULTATS ATTENDUS

- Valorisation énergétique d'un résidu agro-alimentaire renouvelable (biomasse)
- Transfert d'une nouvelle technologie et création d'emplois
- Substitution d'un hydrocarbure d'origine fossile
- Contribution à la préservation de l'environnement (2.5 t eqCO₂/t bio diesel)

Émissions du B20 par rapport au pétrodiesel

(Source : National Biodiesel Board - É.-U.)



BIODIESEL : Situation 2003

✓ FRANCE :	310 000 tonnes
✓ ALLEMAGNE :	700 000 tonnes
✓ ITALIE :	200 000 tonnes
✓ AUTRICHE :	40 000 tonnes
✓ DANEMARK :	20 000 tonnes
✓ ROYAUME UNI :	7 000 tonnes
✓ SUEDE :	800 tonnes
TOTAL	1 277 800 tonnes

Avec nouveaux projets à moyen terme :

2,5 et 3 millions tonnes

Propositions de la Commission Européenne

- PROMOTION DE L'UTILISATION DES BIOCARBURANTS

Les Etats membres doivent garantir une part minimum sur leur marché de :

- 2% en 2005
- Accroissement de 0.75% par an
- Atteindre 5.75% en 2010

-POSSIBILITE DE REDUIRE LA FISCALITE

Les Etats membres peuvent appliquer une *réduction de taxes* sur les carburants contenant des biocarburants